

Dormir ou rester libre ?

La préfecture 35 s'assoit sur le préambule de la Constitution de 1946 !

Article 11

Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le **droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.**

Encore un été où des personnes à la rue luttent et campent pour leur droit fondamental à un logement !

Depuis le mois de juillet, comme en 2019, des personnes à la rue, mobilisées pour leur droit au logement, se sont réfugiées dans un campement au parc des Gayeulles à Rennes, avec le soutien d'associations, de syndicats, de partis.

Plus de 100 personnes occupent ainsi une prairie et dorment à même le sol : des femmes, des hommes et une cinquantaine d'enfants qui, pour beaucoup, vont à l'école chaque jour ! Parmi ces personnes, la plupart sont **privées du droit de travailler et même d'être hébergées** parce qu'elles sont étrangères et en attente de papiers. *C'est ce qu'on appelle du racisme institutionnel.*

La gueule de la République et de la 6^e puissance économique du monde !

Cette solution précaire montre le **manque d'un service public du logement, véritablement inconditionnel.** À Rennes, l'État (qui doit héberger tout le monde) et le 115 (numéro d'urgence pour les personnes à la rue) laissent dehors des dizaines de personnes.

Quant à la mairie qui, face à la défaillance de l'État, s'est engagée depuis 2014 à héberger les familles à la rue avec enfant mineur, elle considère depuis cet été qu'elle en héberge trop et elle a donc fermé l'accès à un hébergement municipal pour de nouvelles familles.

Grâce à la mobilisation des Gayeulles, des hébergements ont cependant été obtenus mais pas assez ! *Comme dans de nombreux autres territoires en France, la République laisse pourrir des êtres humains !*

Nouvelles réponses de la préfecture 35 : contrôles, arrestations, enfermements

Puisque l'État n'héberge pas ces personnes à la rue, on pourrait penser qu'au moins il les laisserait tranquilles. Perdu ! Depuis juillet et **sur ordre de la préfecture, la police s'en est pris 10 fois** aux gens du campement des Gayeulles et **a arrêté 10 personnes en lutte** pour les faire expulser. Pendant plusieurs heures, tôt le matin, elle boucle le campement et passe de tente en tente ! Pour échapper au risque d'arrestation, on voit des gens aller **se cacher dans les bois...** Ou bien la préfecture propose un hébergement mais à condition d'accepter une **assignation à résidence**, donc une privation de liberté. *Tout cela rappelle quelque chose, mais quoi ?*



Merci Hervé Pinel

Coup double pour l'État et double peine pour les militant-e-s : on laisse les gens à la rue et on profite de leur misère pour faire la chasse aux sans-papiers en lutte. En effet, en visant le campement, l'État s'attaque de manière déloyale à des personnes qui se battent pour leur droit à un logement, dans l'esprit du préambule de la Constitution de 1946. D'ailleurs **la justice a invalidé récemment une nouvelle arrestation** en statuant que « *le seul fait de se trouver dans une tente au parc des Gayeulles ne suffit pas [...] à caractériser une raison plausible justifiant un contrôle [d'identité]* ».

En juin dernier, nous dénoncions les contrôles d'identité ordonnés par le procureur aux abords des associations humanitaires comme les Restaurants du coeur. «**Manger ou rester libre ?**» demandions-nous. Aujourd'hui, c'est sur leur lieu d'hébergement forcé que l'État vient opprimer les sans-papiers. Alors : **dormir ou rester libre ?**

STOP AU RACISME INSTITUTIONNEL !
Régularisation de toutes les personnes sans-papiers !
Des logements pour tous et toutes, avec ou sans papiers !

Collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes
Réunion chaque mardi à 18 h 45 à la MIR, 7 quai Chateaubriand